



# Revue de presse APPEM

## Janvier 2022

### SOMMAIRE

#### Table des matières

<b>Titre 1 : La fleur du mois : les linaigrettes</b>	<b>2</b>
<b>Titre 2 : Des nouvelles des associations amies</b>	<b>2</b>
<b>Titre 3 : Haute-Loire : à la rencontre des dragons du jardin</b>	<b>5</b>
<b>Titre 4 : Economie, environnement, emploi... la grande entourloupe des éoliennes</b>	<b>9</b>
<b>Titre 5 : Tarn : des éoliennes reconnues coupables d'effets nocifs sur la santé de riverains</b>	<b>16</b>
<b>Titre 6 : Ardèche : à la rencontre des rapaces, espèces méconnues du grand public</b>	<b>18</b>
<b>Titre 7 : Tragique accident sur le plateau ardéchois.....</b>	<b>19</b>

## Titre 1 : La fleur du mois : les linaigrettes



*Eriophorum angustifolium* Honck. - Les Estables

Les linaigrettes sont des plantes appartenant à la famille des Cypéracées. Elles ne se remarquent dans les prairies humides ou les tourbières qu'à l'époque de leur fructification, en effet leur fruit un akène, est entouré de longues et nombreuses soies blanches brillantes, qui les signalent de loin. La linaigrette à feuilles étroites : *Eriophorum angustifolium* Honck. Possède une tige atteignant 60 cm, terminée par une ombelle de 3 à 6 épis penchés après la floraison, portés par des pédicelles inégaux, lisses. Soies longues d'environ 3 – 4 cm. Plante présente dans une grande partie de la France sauf les plaines méditerranéennes, surtout en Montagne, se raréfiant en plaine.

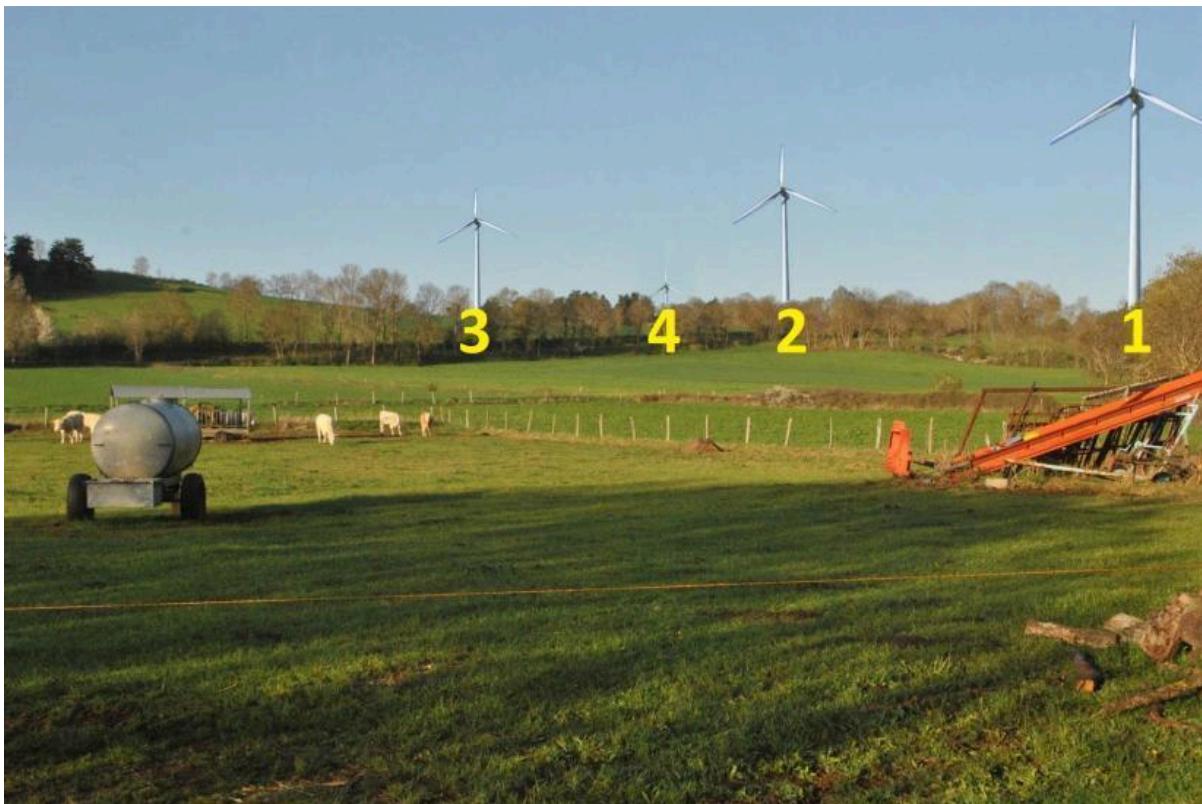


## Titre 2 : Des nouvelles des associations amies

### Projet éolien du massif du Devès : le vent mauvais

Par O.St jeu 16/12/2021 - 06:30 , Mise à jour le 16/12/2021 à 06:30

Publié par ZOOMD'ICI



**L'association « Regards de la Durande » s'est réunie en Assemblée Générale samedi 11 décembre.**

**Depuis 2015 et les discussions engagées avec les élus locaux, par l'entreprise Boralex, de nombreux rapports, observations et actes administratifs, ont considérablement étoffé ce projet éolien du Massif du Devès.**

Rappelons que dans le cadre de l'Enquête publique E1900098/63, l'avis des communes consultées autour du projet du Massif du Devès n'est que purement consultatif, (au même titre que la Direction Générale de L'Aviation Civile, Météo-France, Ministère de la Défense..), qu'il s'agit d'une formalité substantielle dans la procédure d'instruction de la demande de permis de construire, et que cet avis n'est en aucun cas susceptible d'avoir une influence sur le sens de la décision prise par Monsieur le Préfet. L'enquête publique n'est pas un vote pour ou contre ce projet, mais un recueil « technique » des observations du public qui a réuni 797 contributions donnant lieu à 2 499 observations et a conclu à 87,7 % de contributions défavorables.

Cette enquête publique conclut : *"En conséquence, la commission, à l'unanimité, émet un Avis Défavorable à la demande d'autorisation unique en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien .... Sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Nay "*.

A ce jour, compte tenu des nouveaux éléments de ce dossier, les communes limitrophes du projet, de Bains, Loudes, Saint Vidal, Siaugues Sainte Marie et Vissac-Auteyrac, par délibérations, ont voté contre ce parc éolien. Les mairies de Saint Jean de Nay et de Vergezac soutiennent, devant la Cour d'Appel

Administrative de Lyon, la décision de refus prise par Monsieur le Préfet de Haute-Loire en Mars 2020 (Arrêté Préfectoral N°43-2020-03-16-001)

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a informé la société Boralex en février 2021 que *"Nous souhaitons poursuivre de nouveaux projets avec vous mais une position extrême allant à l'encontre des locaux ne pourrait que créer un malaise, une incompréhension et conduire à une défiance envers votre entreprise qui nuirait à ce partenariat. Aussi, je vous incite à changer de position et à renoncer à tout recours concernant le projet éolien du Massif du Devès"*.

Il semble, ainsi, à l'association « Regards de la Durande » plus qu'important qu'à fin de décliner cette forte prise de position par écrit, de la conforter que la Communauté d'Agglomération – à laquelle ils font confiance - prenne acte de cette ferme recommandation et d'imposer cet avertissement à la société Boralex.

Concernant l'UNESCO et la protection du patrimoine, avec l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, le Préfet a souligné *"les incidences très fortes et l'atteinte à de nombreux biens UNESCO"* de ce projet. *« Nous considérons que ce parc éolien pourrait remettre en cause le label UNESCO pour les sites répertoriés mais aussi pour les propositions d'inscription de biens situés autour du territoire du Puy en Velay »*.

Par ailleurs, le mémoire en défense, devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, émanant du Ministère de la Transition Ecologique et de sa Direction des affaires juridiques conclut "au rejet de la requête de la société Boralex Massif du Devès, en toutes ses conclusions" est clair et précis.

Monsieur Damien Boully, responsable régional de la société Boralex soutient que *"nous n'implantons pas les éoliennes au hasard. Ce projet, comme tous les autres, permet de faire progresser le territoire vers les objectifs du SRADDET validés par la région"*.

C'est faire fi et oublier que dans la conclusion de l'Enquête Publique « *Monsieur Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, rappelle qu'une des règles du SRADDET définit le développement maîtrisé de l'énergie éolienne. Or, il lui semble que les exigences régionales ne soient pas remplies dans le projet éolien du Devès. (1.4.8.3)*

De même Monsieur Damien Boully précise que *« le projet éolien de Saint Jean de Nay est de qualité et d'importance »*. Mais, nous nous demandons les raisons pour lesquelles, si ce projet, de 4 éoliennes sur les 12 de prévues au départ, avait réellement toutes ces caractéristiques indispensables, des riverains, des élus locaux, l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur le Préfet de Haute-Loire et le Ministère de la Transition Ecologique émettent autant d'avis négatifs et refusent son implantation.

*"Nous sommes convaincus que ce projet est critiquable, inopportun et n'a pas sa place sur le Massif du Devès."* conclut l'association « Regards de la Durande »

## ***Vers un nouveau parc éolien?***

**LA MONTAGNE** Sur la commune haut ligérienne de Pradelles, tout près de Lespéron, une association se constitue pour contrecarrer un projet d'implantations d'éoliennes.

**D**éjà bien implantée dans la montagne ardéchoise, sur le territoire d'un ensemble de six communes où elle a construit et gérée plusieurs dizaines d'éoliennes avec le soutien de la Communauté de communes « montagne d'Ardèche », la société EDF-renouvelable s'intéresse à la Haute-Loire. La commune de Pradelles, limítrophe de celle de Lesperon en Ardèche (déjà dotée avec Lavillatte de huit éoliengénérateurs entre Peyrebeille et La Fayette) a, elle, répondu à la demande du promoteur en mettant à sa disposition la forêt communale dite de la Chabassole dans le cadre d'un projet de quatre éoliennes. Une association déclarée le 9 novembre dernier sous le nom de « Pas d'éoliennes à la Chabassole » vient de voir le jour sous la présidence d'un résident de Pradelles, Vincent Minaire, pour s'opposer à ce projet. Ce dernier explique: « Contrevenant au secteur ardéchois voisin planté en épées, il y a une quarantaine d'années seulement, la forêt de Pradelles est déjà vieille de près de deux siècles. Elle a été plantée à la suite d'une délibération du 12 décembre 1850 répondant à une proposition de l'Inspection départementale des Forêts et soutenue par une dotation de la société d'agriculture du Puy. 50 hectares des pâtures appeler Chanteperridix, Terres Rouges, et Chabassole ont été



*L'implantation prévue se situe en limite de l'Ardèche.*



**La forêt communale de Pradelle est ciblée.** Photo: VM

plantés dans un premier temps, étendus peu à peu à un total de 150 hectares de part et d'autre de la RN 102 »

## **« SAUVEGARDER LA FORÊT »**

Cette structure de loi 1901 entend « sauvegarder, protéger et défendre l'environnement, la qualité des paysages et des sites historiques, le patrimoine naturel forestier, faunistique et floristique, le cadre de vie, la tranquillité, la santé et la sécurité des habitants, sur le territoire de la communauté de communes des Pays de Carcès-Pradelles, contre toutes agressions et particulièremenr contre les projets et installations inappropriés de parcs éoliens sur ce territoire et ceux des communes limitrophes ».

L'interdiction d'envoyer des factures de cette association

est d'offrir aux habitants la possibilité d'exprimer une opinion différente du « *discours monopolisé par EDF-Renouvelables* » et si nécessaire de contrarier sa réalisation par toutes voies légales.

Ils estiment que produire de l'électricité au prix du mitage, de la stérilisation définitive d'un espace forestier est « un non-sens écologique qui dévoile les idéaux et les objectifs assignés aux énergies renouvelables ». Ils estiment également que l'implantation d'éoliennes « dans un secteur déjà largement sacrifié à cette production coûteuse apporte des atteintes insupportables à la nature vivante, aux paysages et aux sites patrimoniaux présents à proximité ».

Les protestataires souhaitent que la forêt de la Chabassole reste définitivement un espace de promenade et de loisirs, valorisé par l'Office national des forêts, dans le cadre d'une gestion durable.

22

Article publié par l'Hebdo de l'Ardèche et de l'édition du 09-12-2021

LE COLLECTIF "ISSANLAS ENVIRONNEMENT" : Les adhérents se fédèrent contre l'invasion du plateau ardéchois par les projets éoliens.

Nature

## Titre 3 : Haute-Loire : à la rencontre des dragons du jardin

L'Eveil de la Haute-Loire Publié le 04/12/2021 à 09h52

5



Après le milan royal et le hérisson, les bénévoles de l'antenne altiligérienne de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) présentent un autre habitant du territoire : le triton. L'amphibien, qui peut se parer de couleurs éclatantes, partage son temps entre l'eau et la terre ferme.

Un petit animal aux couleurs vives qui ressemble à une salamandre, un lézard coloré, une crête ou des palmes qui apparaissent au fond de la mare... S'il ressemble à s'y méprendre à un dragon miniature, il s'agit bien d'un triton !

Les tritons appartiennent à l'ordre des Salamandridae, et font partie de la famille des amphibiens qui regroupe aussi les salamandres. Il existe cinq espèces de tritons en France, dont trois qu'on retrouve en Haute-Loire : l'alpestre, le palmé et le crêté.



Chacune de ces espèces vit dans un habitat bien particulier. Elles se divisent en deux groupes. Il y a, d'un côté, les « petits » tritons, une catégorie dans laquelle on retrouve le palmé, le ponctué et l'alpestre. De l'autre, on a les « grands » tritons (ils mesurent plus de 12 cm) avec le marbré et le crêté.

## En référence au Dieu grec Triton, mi-homme mi-poisson

En référence au Dieu de la mythologie grecque Triton, mi-homme mi-poisson, ce groupe d'espèces passe une moitié de sa vie dans l'eau lors de la période de reproduction (soit entre le printemps et l'été été) et l'autre moitié sur la terre (c'est le cas actuellement). Il leur a donc fallu s'adapter à la vie aquatique, c'est pour cela que les tritons changent de costume entre ces deux phases !

Quand le printemps revient et qu'il est temps de sortir de sa cachette d'hivernation (souvent dans le milieu forestier ou sous des haies), ils

s'habillent de belles couleurs (vert, bleu, orange) et se parent d'attributs démonstratifs tels que des crêtes ou des palmes. Ces parures nuptiales sont surtout marquées chez les mâles.



Lorsque la saison des amours est terminée et que l'automne s'installe, les tritons sortent de l'eau pour les dernières chasses avant l'hiver. Ils deviennent alors ternes et se confondent particulièrement bien avec leur milieu.

La reproduction est entièrement aquatique. Avant de s'accoupler, le mâle et la femelle engagent une parade nuptiale digne d'une chorégraphie parfaitement synchronisée.

Le mâle en profite pour balancer sa queue, ce qui dégage des phéromones destinées à attirer la femelle.

Une fois celle-ci conquise, le mâle dépose des capsules remplies de spermatozoïdes (des spermatophores) sur le fond du point d'eau. La femelle se pose au-dessus et les absorbe par le cloaque pour les stocker. Il faut attendre plusieurs jours pour que les œufs soient pondus. Ceux-ci, peu nombreux, sont enroulés un par un précautionneusement autour d'une feuille ou d'une tige.

Ils écloront une quinzaine de jours plus tard pour donner des larves. Ces dernières vont se développer sous l'eau jusqu'à la métamorphose. Le jeune

triton va alors sortir de l'eau et commencer sa vie terrestre. Les tritons se rencontrent dans des habitats variés, mais sont liés aux zones humides. Ils apprécient les eaux calmes telles que les mares ou les fossés. Pendant les quelques 10 ans de leur vie, ils vont se nourrir de larves, mollusques, œufs de grenouilles, têtards, insectes, et diverses petites proies présentes dans les milieux aquatiques.

Sources. Serre Collet F., 2019. *Salamandres, Tritons & Cie*, éditions Quae, 148 p.

+++++

## Titre 4 : Economie, environnement, emploi... la grande entourloupe des éoliennes

**Beaucoup leur reprochent de saccager le paysage ou de tuer les oiseaux. Mais le vrai défaut des géantes blanches est ailleurs : elles n'ont aucune utilité environnementale ou économique. En voici la démonstration.**

Par [Philippe Eliakim](#)

Publié le 07/10/2021 à 10h55 & mis à jour le 08/10/2021 à 9h46

*Cet article est issu du magazine Capital*

Une fois n'est pas coutume, avant de mordre dans le sujet, entrons quelques instants dans la cuisine de Capital. Nous avions décidé de traiter le débat sur les éoliennes en posant tout de go la question: puisqu'elles saccagent nos paysages, qu'attend-on donc pour installer ces géantes blanches dans la mer? A la différence de celui des Britanniques ou des Danois, notre littoral n'abrite en effet toujours aucune de ces machines, alors même que les premiers projets ont été lancés il y a... plus de dix ans. L'article aurait pointé le poids de la bureaucratie dans notre pays, la procrastination de ses responsables politiques et la malignité de ses associations locales, toujours promptes à glisser des bâtons dans les roues du progrès – en l'occurrence, de la lutte contre le changement climatique. Seulement...

Seulement, au fil de notre enquête, ce programme de travail s'est effiloché, et nous en sommes venus à nous poser une autre question, toute simple: à quoi servent donc les éoliennes? Pour y répondre, nous avons recueilli l'avis des experts, scruté les arguments des écologistes, refait les calculs avec des économistes, traîné nos guêtres chez les fabricants de pales, avalé des piles de rapports et repassé dix fois la bande en avant et en arrière. Et la conclusion à laquelle nous sommes arrivés nous a nous-mêmes laissés pantois.

A quoi servent les éoliennes? La première réponse qui vient à l'esprit est: à décarboner notre production d'électricité, bien sûr! Et, par voie de conséquence, à lutter contre le changement climatique. Cet argument est martelé avec tant de constance par les amoureux du zéphyr qu'il a fini par devenir vérité d'évangile. Vincent Delporte, chargé du renouvelable terrestre à la Direction générale de l'énergie et du climat: «Les éoliennes sont le seul moyen d'atteindre la neutralité carbone en 2050.» Barbara Pompili, ministre de l'Environnement: «Elles sont vitales, on en a besoin pour baisser nos émissions de gaz à effet de serre.» Nicolas Hulot: «Face aux menaces que fait planer le changement climatique, il faut les développer à fond.» Pour appuyer leurs dires, les défenseurs des tourniquets vont jusqu'à calculer au millimètre leurs supposés effets bénéfiques: l'an dernier, ils nous auraient fait économiser l'équivalent des rejets de 8 millions de véhicules thermiques. Du cousu main.

Le problème, c'est que tout cela est faux, pour la bonne raison que notre électricité est déjà presque entièrement décarbonée. Seulement 7,5% de notre courant provient de centrales cracheuses de CO2, tout le reste est produit sans le moindre rejet, essentiellement par des réacteurs nucléaires et des barrages. C'est parce qu'ils ont besoin de souplesse que les dirigeants d'EDF maintiennent en activité une poignée d'unités au pétrole, au gaz et au charbon: elles leur permettent d'adapter la production aux variations de la demande plus facilement que les grandes centrales atomiques. L'arrivée des éoliennes a-t-elle changé quelque chose à cela? Pas du tout. Alors que leur part dans la production d'électricité a presque triplé entre 2014 et 2020, celle du courant carboné n'a pas baissé, même d'une décimale.

L'équation de la France est donc bien différente de celle de ses voisins. En Allemagne, en Espagne ou en Italie, où il y a peu ou pas de centrales nucléaires, le courant tiré des éoliennes prend la place de kilowattheures produits avec du gaz ou du charbon. Chaque tour d'hélice y fait donc bien baisser les émissions nocives, et les écolos peuvent à bon droit exiger qu'on y connecte toujours plus de moulinets pour sauver la planète. Chez nous, c'est à l'atome que le vent s'est jusqu'à présent substitué. Et qu'il continuera de le faire si, pour répondre à l'explosion de la demande d'électricité (+33% prévus en 2050), on choisit d'installer des aérogénérateurs plutôt que des réacteurs nucléaires.

On peut retourner les choses dans tous les sens, remplacer du zéro carbone par du zéro carbone ne fait pas avancer d'un poil la cause du climat. Jean-François Carenco, le président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), pourtant grand défenseur des énergies renouvelables, l'a d'ailleurs avoué avec franchise en 2018 lors d'une audition à l'Assemblée nationale: «Les éoliennes ne servent pas à diminuer les émissions de CO2, il faut le rappeler car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique.»

Ce grand connaisseur du dossier aurait pu ajouter que, loin de la réduire, les machines à pales contribuent parfois à... accroître la quantité de CO2 émise par notre pays. Pour le comprendre, il suffit de faire un petit tour à Landivisiau, dans le nord du Finistère. Là-bas, les techniciens d'EDF mettent la dernière main à la construction d'une centrale au gaz, qui rejette du carbone à pleines cheminées. Pourquoi? A cause des éoliennes, pardi! Traditionnellement déficitaire en énergie, la Bretagne se couvre en effet peu à peu d'une forêt d'hélices. Dans la baie de Saint-Brieuc, en particulier, un parc offshore cyclopéen est en train d'être aménagé –

au grand dam des associations de protection de la nature, mais ça, c'est une autre histoire. Quand il y aura de la brise, ses 62 mâts de 200 mètres de haut produiront du courant et Barbara Pompili sera contente. Mais lorsqu'il n'y en aura pas ou pas assez, avec quelle électricité le TGV prendra-t-il le départ à la gare de Guingamp? Vous avez compris: avec celle de Landivisiau.

Pour éviter la coupure, la nouvelle centrale sera priée de prendre le relais en allumant ses fourneaux – c'est pour cela qu'on l'a construite – et elle devra les éteindre dès que le vent reviendra. Cette roue de secours gonflée au méthane ne sera pas seulement désastreuse pour le climat: elle coûtera aussi une fortune aux usagers et aux contribuables, car le fonctionnement discontinu de ce genre de plateforme engendre des frais considérables. Voilà pourquoi les pouvoirs publics ont déjà prévu de la subventionner à hauteur de 800 millions d'euros.

C'est cela, le gros défaut des petites préférées des écologistes: elles ne se suffisent pas à elles-mêmes. En moyenne, elles fonctionnent à 24% de leurs capacités sur terre et à 40% lorsqu'elles sont plantées en mer. Les responsables de RTE, l'entreprise qui gère le réseau d'électricité, assurent qu'on peut pallier cet inconvénient en développant des systèmes de stockage, en jouant sur les importations et en adaptant la consommation des usagers. Mais ils savent très bien qu'aucun de ces trois leviers n'est satisfaisant. Même en dépensant des fortunes en batteries, en installant des réservoirs d'eau en altitude partout où c'est possible et en boostant la production d'hydrogène (qui n'est rien d'autre que de l'électricité transformée en gaz), on ne pourra jamais stocker qu'une petite partie de ce qui serait nécessaire pour garantir une fourniture permanente de courant éolien. Importer des kilowattheures de chez nos voisins les jours de calme plat ne sera pas plus efficace, car le régime de vents est presque partout le même en Europe occidentale.

Les écologistes ont beau jurer leurs grands dieux que ce n'est pas vrai, les graphiques de Jean-Marc Jancovici, l'un des rares experts à avoir publié des données précises à ce sujet, ne laissent guère de doutes sur ce point. Quant à convaincre les consommateurs d'éteindre leurs ordinateurs et de se passer de lave-vaisselle lorsque le vent ne souffle pas, ce n'est pas gagné d'avance au pays des Gaulois!

Bien sûr, il est possible que les chercheurs finissent un jour par mettre au point un système de stockage à grande échelle économiquement viable. Mais au vu de l'état de la recherche, ce n'est pas demain la veille. En attendant, tous les connaisseurs du dossier le savent, la seule vraie solution pour compenser les absences de nos inconstantes consiste à maintenir à grands frais un appareil de production parallèle. Ce qui nous amène à la deuxième question: si elles ne servent pas à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les éoliennes nous protègent-elles au moins du risque nucléaire? Après tout, comme s'en agace la Cour des comptes, c'est cela la vraie raison pour laquelle, sous la pression des Verts, les pouvoirs publics font aujourd'hui tout pour les développer. Eh bien, là encore, la réponse est non. Car, en supposant qu'on plante partout des machines à pales, l'appareil de production de secours que nous conserverons pour les jours de calme ne sera évidemment pas

constitué en priorité de modèles Landivisiau – ce serait de la provocation climatique. Pour l'essentiel, il sera composé de centrales nucléaires.

Officiellement, il est prévu de fermer 14 de nos 56 tranches dans les quinze prochaines années, pour répondre à l'objectif de réduction à 50% de la part de l'atome dans notre production d'électricité. Mais comme tout le monde a compris qu'on ne pourra pas faire sans elles, il est aussi prévu d'en mettre en service de nouvelles, sans doute au moins huit réacteurs EPR – une fois essuyés les plâtres de celui de Flamanville (Manche), leur construction devrait pouvoir être standardisée – assortis d'une noria d'unités plus petites, baptisées SMR (small modular reactors). En d'autres termes, même si l'Hexagone se couvre de milliers de brasseuses de vent, il restera hautement nucléarisé. Et comme les centrales atomiques, qui tourneront de façon plus discontinue, généreront moins de profits pour assurer leur entretien, les écologistes pourront leur reprocher plus encore qu'aujourd'hui d'être à la merci d'un incident. Exactement le contraire de l'effet recherché.

## À LIRE AUSSI

### [Passe d'armes entre Barbara Pompili et Xavier Bertrand sur les éoliennes](#)

A quoi servent les éoliennes? Peut-être la réponse se cache-t-elle dans le prix du courant? Après tout, si ces grandes blanches nous permettent de faire baisser nos factures, cela pourra à la rigueur justifier qu'on transforme nos collines en oursins tournicotants. A première vue, elles ont quelques bons arguments à faire valoir sur cet aspect du dossier. Selon la CRE, l'électricité produite dans nos réacteurs nucléaires actuels, déjà amortis, revient à 48 euros le mégawattheure (frais de démantèlement et gestion des déchets inclus), ce qui est imbattable.

Mais, à partir de 2030, on sait déjà que la note grimpera avec la mise en service progressive des futurs réacteurs EPR, probablement jusqu'à atteindre 70 ou 75 euros tout compris. Le courant produit avec du vent, lui, coûte aujourd'hui en moyenne 89 euros. Mais, à l'inverse, ce chiffre va rapidement baisser du fait de l'installation de machines toujours plus performantes. «Le mouvement est irrésistible, nos tarifs seront bientôt inférieurs à ceux du nucléaire», s'enthousiasme Michel Goria, délégué général de France énergie éolienne (FEE), qui regroupe 300 entreprises du secteur. Pour autant qu'il se produise, ce croisement des coûts ne sera cependant qu'une illusion.

D'abord parce qu'il ne suffit pas de planter des attrape-vent pour éclairer les maisons: il faut aussi adapter le réseau à ces milliers de productrices intermittentes, et cela coûte une vraie fortune (RTE règle chaque année 280 millions d'euros pour les seuls investissements d'interconnexion avec l'étranger). Or ces sommes ne sont pas prises en compte dans les coûts affichés. Dans la pratique, elles sont discrètement financées via la taxe TICPE réglée par les automobilistes à la pompe, et par le biais du Turpe (tarif d'utilisation du réseau public d'électricité) à la charge des usagers.

Mais le principal est ailleurs: si l'on veut établir une vraie comparaison, on doit ajouter au coût des éoliennes proprement dites celui de l'appareil de production parallèle et des équipements de stockage qu'elles exigent de maintenir en activité, ce que

personne ne fait jamais. Et c'est en dizaines de milliards que se monte cette facture jumelle.

Comme si tout cela ne suffisait pas, les contribuables vont devoir régler la note de la montagne de subventions accordées par l'Etat à la filière supposément miraculeuse. Le croira-t-on? Le seul parc de Saint-Brieuc, dont le gouvernement s'est engagé à racheter la production à 155 euros le mégawattheure – trois fois le prix du marché! –, va creuser notre déficit budgétaire de 2,7 milliards d'euros! Au total, selon le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la transition énergétique, c'est entre 72,7 et 90 milliards d'aides publiques qui auront été mis sur la table à l'horizon 2028 pour soutenir les moulins à vent. Et l'arrosage se poursuivra après cette date, puisque les contrats de rachat à prix garanti ont été – et continuent d'être – conclus pour quinze ou vingt ans. Un puits sans fond. Avant les folies du vent, les Français bénéficiaient de l'électricité la moins chère d'Europe, 17 centimes le kilowattheure contre 30 en Allemagne. Après elles, ce ne sera plus qu'un souvenir...

A quoi servent les éoliennes? La question commence à devenir lacinante. On imagine à tout le moins que ces jolies mécaniques permettront à la France de «développer une filière industrielle nationale créatrice d'emplois», comme le promettait dès 2008 le Grenelle de l'environnement. Hélas... Après avoir manqué le coche des équipements terrestres, aujourd'hui importés à 100%, notre pays espérait se refaire une santé avec les machines offshore. Manque de chance, quelques mois après que le gouvernement décide de financer ce secteur à pleines mains, les deux champions tricolores qu'il voulait mettre en orbite, Alstom et Adwen (ex-Areva), ont été respectivement rachetés par l'américain General Electric et le germano-espagnol Siemens Gamesa. Peu charitable, ce dernier s'est d'ailleurs empressé de mettre au rancart la technologie frenchie au profit de la sienne, 100% teutonne.

Certes, ces deux groupes sont en train d'installer des usines dans l'ouest de la France. Et quelques PME tricolores peuvent espérer se faire une place au soleil, notamment dans les flotteurs des machines offshore. Mais, comme le soupire la Cour des comptes, le bilan global de l'opération est calamiteux au regard des sommes investies. De l'avis même de ses représentants, la filière, qui emploie aujourd'hui 21000 personnes, pourrait créer en tout et pour tout 10.000 postes supplémentaires d'ici 2030, autant dire presque rien. A titre de comparaison, le nucléaire fait vivre 220.000 personnes...

A quoi servent les éoliennes? Reste une dernière réponse possible, martelée sur tous les plateaux par les ventophiles: elles servent à diversifier notre mix électrique. Confier 70% de notre courant à un seul mode de production serait en effet une grave erreur, qui mettrait notre pays à la merci d'une panne, d'un blocage des approvisionnements d'uranium, d'une grève surprise, d'un réchauffement des rivières et d'on ne sait quoi encore, en sorte qu'il serait de salubrité publique de ne pas placer tous nos œufs dans le même panier. Les écolos ajoutent qu'on n'a de toute façon pas le choix, car on a pris trop de retard dans le remplacement de notre parc nucléaire (du fait qu'on a mis ces dernières années tout notre argent dans les éoliennes, NDLR, c'est le serpent qui se mord la queue). Cette antienne, qui tient à la fois du mantra chamanique et de la prudence ménagère, est unanimement reprise au gouvernement, comme chez EDF et RTE. Mais en privé, certains de ses adeptes

concèdent que tout ça, «c'est de la blague». «Cela fait cinquante ans que les barrages et l'atome nous fournissent l'électricité la plus propre et la moins chère du monde sans la moindre anicroche, on ne voit pas très bien pourquoi on ne pourrait pas continuer comme ça», résume l'un d'eux. On ne le voit pas très bien en effet.

A quoi servent les éoliennes? En définitive, en termes économiques, la réponse tient en deux mots: à rien.

## Les inconvénients des éoliennes

- Les éoliennes n'ont pas d'effet sur le réchauffement climatique.
- Elles ne nous protègent pas du risque nucléaire
- Elles ne créent pratiquement pas d'emplois.
- Elles font s'envoler les factures d'électricité.
- Ce sont les industriels étrangers qui en profitent.

Le croirez-vous ? Avant même d'être posées, les 62 éoliennes de 200 mètres de haut du futur parc éolien de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) sont déjà obsolètes. Elles ont en effet été choisies il y a dix ans, au moment du lancement du projet, et, pour des raisons administratives, il est impossible d'en changer ! Autre bizarrie de ce parc : alors que, partout en Europe, beaucoup de fermes offshore se lancent aujourd'hui sans un sou de subvention, l'Etat va lâcher pour celle-ci la somme mirobolante de 2,7 milliards d'euros. Du délire.

## Les chiffres des éoliennes

**La France abrite moins d'éoliennes que ses voisins...**

Part de l'éolien dans la production d'électricité en 2020 :

48% Danemark  
27% Allemagne  
27% Royaume-Uni  
22% Espagne  
14% Belgique  
12% Pays-Bas  
9% France  
7% Italie

*Source : Wind Europe*

**... mais, grâce au nucléaire, son électricité est la plus propre...**

Emissions de gaz à effet de serre en grammes par kilowattheure d'électricité consommé en 2019 :

44 France  
134 Belgique  
175 Danemark  
177 Royaume-Uni  
197 Espagne  
264 Italie

332 Pays-Bas

397 Allemagne

917 Pologne

*Source : European Environment Agency*

### **... et la moins chère d'Europe**

Prix du kilowattheure en centimes d'euro TTC pour les particuliers, en 2019 :

17 France

21 Royaume-Uni

23 Italie

24 Espagne

28 Belgique

30 Danemark

31 Allemagne

*Source : Eurostat*

### **... mais elle crée très peu d'emplois...**

21.000 emplois dans l'éolien en 2021

30.000 prévisions 2030

220.000 emplois dans le nucléaire en 2021

### **... et ne fait pas baisser les rejets de CO2**

Rejets de CO2 dus à la production d'électricité, en millions de tonnes :

15,84 en 2014

17,06 en 2020

### **L'énergie éolienne coûte une fortune au contribuable...**

Total des subventions accordées à la filière entre 2001 et 2028 :

72 à 90 milliards d'euros

*Sources : FEE, SFEN, RTE, Assemblée nationale*

+++++

## **Titre 5 : Tarn : des éoliennes reconnues coupables d'effets nocifs sur la santé de riverains**

Par Ségolène Ginter d'Agrain – Le Figaro 8 novembre 2021 Publié hier à 19:24, Mis à jour il y a 57 minutes

Les nuisances de six éoliennes situées en surplomb de leur habitation ont poussé deux habitants dans le Tarn à déménager (image d'illustration) Anselm / stock.adobe.com)

La cour d'appel de Toulouse a reconnu la réalité d'un «syndrome éolien».

Après six ans de procédure judiciaire, un couple de Belges installé dans le Tarn a obtenu en appel un dédommagement de 128.000 euros de la part de

deux sociétés exploitantes des éoliennes, situées à 700 et 1300 mètres de leur propriété, rapporte [France Bleu](#). La souffrance et la dévaluation de la maison de Christel et Luc. F. ont été reconnues en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance. «*Ce n'est pas un litige qu'on voit tous les jours. Je pense que cette décision de justice est inédite en France*», soutient Me Alice Terrasse l'avocate des plaignants, interrogée par *Le Figaro*.

En 2004, le couple de quarantenaires achète et rénove un ancien corps de ferme datant de 1813 dans le Tarn, au cœur du parc naturel régional du Haut Languedoc. Il est composé d'une maison d'habitation et de trois bâtiments, aménagés en 2006 en gîtes ruraux. Leur projet d'installation est de vivre au cœur de la nature française et d'héberger des touristes. «*On a acheté cette maison car elle est située dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), le patrimoine naturel est exceptionnel et préservé*», explique Christel F au *Figaro*.

Mais entre 2008 et 2009, six éoliennes sont érigées en surplomb de leur bâtie, à une distance allant de 700 à 1300 mètres. L'espacement minimal légal étant fixé en France à 500 mètres, le couple ne peut contester leur implantation, et ne se doute pas des répercussions à venir. «*Au début nous n'étions pas contre l'implantation des éoliennes à proximité de notre habitation, mais au fur et à mesure, notre quotidien est devenu cauchemardesque*», témoigne Luc F. En 2013, le bois faisant écran entre leur maison et les éoliennes est rasé. Leur «calvaire» commence alors, rapporte leur avocate. Le balisage lumineux du parc éolien est particulièrement intense. Les flashes lumineux blancs leur donnent «*l'impression d'être dans un orage permanent*». «*C'était une agression visuelle et auditive vraiment terrifiante, encore plus insupportable la nuit*», souligne Luc.

## De nombreux symptômes

Désespérés, ils tentent d'entrer en contact avec un technicien, sans réponse. Les sièges sociaux des deux sociétés, Margnes Energie et la Sasu Singladou Energie, sont situés dans le département des Deux-Sèvres. «*Ces exploitants produisent de l'énergie verte loin de leur porte, ils ne se préoccupent pas des gens qui vivent à côté*», déplore Luc. Perte de sommeil, fatigue, maux de tête, vertiges, acouphènes, tachycardie, pertes de connaissance : leur santé se dégrade inexorablement.

Christel et Luc vivent ainsi pendant plus de deux ans. «*Malgré nos sollicitations, nous n'avons reçu aucun soutien, ni de la commune, ni du département et de la région. On a réalisé que le gain financier rapporté par les éoliennes aux collectivités prime le bien-être des riverains.*» Ces six éoliennes rapportent en effet 100.000 euros par an à la communauté de communes. Sur les conseils de leur médecin, ils se résignent à déménager en mai 2015. «*Vivre dans notre corps de ferme était devenu insupportable. Nous avons été*

*obligés de prendre une location à 17 kilomètres de notre maison.»* Leurs maux régressent et disparaissent dès janvier 2016.

Déboutés en première instance, Christel et Luc finissent par saisir la justice en 2015. Ils réclament réparation aux deux exploitants du parc éolien devant le tribunal de Castres en 2017. Selon leur avocate, Me Alice Terrasse, les nuisances des éoliennes constituent un «*trouble anormal de voisinage*» pour ses clients. Deux expertises sont réalisées à la demande du tribunal : l'une médicale, l'autre sonométrique. Cette dernière fait état de sons inaudibles émis par les six éoliennes : des infrasons. «*Ce parc est donc source de nuisances*», soutient l'avocate. L'expertise conclut que le couple est victime du «*syndrome éolien*», non reconnu en France.

Avocat d'un des exploitants des éoliennes, Me Alexandre Brugièvre oppose deux rapports devant le tribunal, l'un de l'Académie de médecine et l'autre de l'Agence nationale de l'environnement, disant qu'actuellement «*il ne peut pas être établi de lien entre les infrasons et des troubles souvent invoqués par les requérants pour caractériser un malaise.*» Il ajoute que le couple a pu avoir été victime d'un stress provoqué par la vue des éoliennes après la coupe des arbres.

Au bout de trois ans d'instruction et d'expertises acoustiques et médicales, le couple est débouté en janvier 2020 de toutes ses demandes, notamment d'indemnisation au titre de ses dommages corporels et de la perte de jouissance de son bien. «*Pour le tribunal de Castres, les nuisances n'étaient pas suffisamment importantes. Il a estimé qu'elles ne dépassaient pas les inconvénients normaux du voisinage.*» Le juge castrais qui s'est déplacé sur les lieux n'a pas mesuré les conséquences à long terme des nuisances sonores et visuelles, affirment Christel et Luc. Ils interjettent appel, car aux préjudices corporels et moraux s'ajoute la perte de valeur de leur propriété, désormais invendable.

Victoire en demi-teinte : En juillet, la cour d'appel de Toulouse donne finalement raison aux plaignants : elle reconnaît la réalité d'un «*syndrome éolien*», entraînant une altération de leur état de santé. «*Ce syndrome n'est pas reconnu officiellement en France, mais la définition établie par l'OMS ne peut être niée par la justice*», explique leur avocate. Christel et Luc sont reconnus victimes de ces troubles anormaux du voisinage et doivent être dédommagés à hauteur de 128.000 euros. «*Notre souffrance est enfin reconnue après tant d'années de procédure judiciaire*», se réjouit le couple.

Cependant, ce dédommagement ne remplacera pas leur corps de ferme, mis en vente depuis plus de trois ans et qui n'a toujours pas trouvé preneur. «*Nous avons été contraints de renoncer à notre projet de vie*», se désolent Luc et Christel. Leur avocate brandit leur dossier comme la preuve qu'il faut revoir la législation entourant l'industrie éolienne dans les territoires ruraux.

++++++

## Titre 6 : Ardèche : à la rencontre des rapaces, espèces méconnues du grand public

Publié le 05/12/2021 17:50



Article rédigé par



France 3 Rhônes-Alpes, N. Ferro, M. Nadal, I. Murat - [France 3](#)  
France Télévisions

Le parc des monts d'Ardèche est le paradis des rapaces depuis des années. Ils sont scrutés par les passionnés de la Ligue pour la protection des oiseaux et des amoureux de nature.

Sur le plateau de Montselgues (Ardèche), au sud de la montagne ardéchoise, vit un couple d'aigles royaux. Le lieu abrite également l'aigle de Bonelli, le Busard cendré ou encore le Faucon pèlerin. Mais avec Damien et Nicolas, c'est une autre espèce de rapace que l'on découvre. *"Je viens de repérer un vautour fauve, qui est en train de longer les falaises"*. Avec 2,50 mètres d'envergure, le vautour fauve est l'un des plus gros rapaces de France.

## 23 espèces de rapaces

Depuis trente ans, les bénévoles de la Ligue pour la protection des oiseaux collectent les données autour de ces oiseaux fascinants. *"Ce sont des espèces méconnues, il y a un gros besoin de pédagogie"*, affirme Nicolas Duroure, vice-président de la Ligue et auteur du guide Du Rhône au Mézenc, les rapaces d'Ardèche. Un ouvrage scientifique et accessible à tous les publics dans lequel il décrit l'oiseau, ce qu'il mange, où il niche, comment il se comporte, et surtout où il se trouve. Sur les 33 espèces de rapaces répertoriées en France, pas moins de 23 sont présentes en Ardèche.

+++++

## Titre 7 : Tragique accident sur le plateau ardéchois

## Tragique accident sur le plateau ardéchois



ÉNERGIE  
ÉOLIENNE